



U.C.S.A.cgt

Conseil de discipline du 9 janvier 2012

Pour soigner la souffrance au travail, la direction prescrit la mise à pied

La direction de France télévisions n'a pas peur des contradictions. Alors qu'elle se flatte dans la presse d'avoir rétabli la sérénité dans l'entreprise (sic !) elle inflige à l'issue du conseil de discipline du 9 janvier une mise à pied de 3 jours à un monteur de Locale du Pôle Nord-est qui a subi un « nervous breakdown ». Cette forme de réaction dépressive, due à la surcharge de travail, a été diagnostiquée par un médecin et fait l'objet d'un arrêt de travail de 15 jours.

Des heures d'argumentations n'auront pas suffi aux représentants des salariés pour fléchir une direction dont la décision était prise à l'avance. Un procès entièrement à charge, une sanction pour l'exemple, de la part d'une hiérarchie manifestement débordée par l'ampleur de la désorganisation, et qui fait payer aux salariés les conséquences de ses propres lacunes, voire de ses incompétences.

L'audition du salarié, professionnel exemplaire, a permis de faire entendre la voix de l'entreprise réelle face à un management qui semble en ignorer totalement la réalité. Un descriptif précis et objectif d'un quotidien fait de souffrance et d'un mal vivre au travail qui est celui de très nombreux salariés des Locales. La direction n'en a tenu aucun compte. Tous nos arguments ont buté contre un mur. « Je ne suis pas là pour avoir des sentiments » a déclaré la RRH à l'origine de la sanction.

La mise à pied du monteur a donc été approuvée par les 17 voix de la direction contre 12, celles des 10 représentants de la CGT et des 2 représentants de FO. A la surprise générale, les représentants de la Cfdt (5voix) ont préféré s'abstenir, sans aucune explication. La Cfdt a donc refusé de s'opposer à cette sanction disciplinaire particulièrement injuste, une première de la part de ce syndicat.

Cette décision de la direction est lourde de conséquences. Elle aggrave le climat de défiance qui est en train de gagner du terrain. Elle est d'autant plus choquante dans le Pôle Nord Est, privé de CHSCT depuis plus d'un an, où la prévention des risques psycho sociaux est restée lettre morte face aux dérives managériales maintes fois dénoncées et qui ont déjà provoqué la première grève de pôle de l'histoire de France télévisions.

La CGT appelle les salariés à s'opposer à ces pratiques qui sont en train de se généraliser. Mise à pied disciplinaire à la Locale de Mulhouse, sanction contre un journaliste de la rédaction de Nancy, licenciement pour insuffisance professionnelle à l'antenne de Dijon. Comme à France Télécom, l'entreprise s'attaque à son personnel avec une violence inédite. La direction peut être assurée que la CGT ne la laissera pas faire.

Paris, le 10 janvier 2012